



ENSEIGNEMENT AGRICOLE



Brevet de technicien supérieur agricole BTSA

Durée de la formation en lycée agricole en formation initiale : 2 ans (ou 1 an en cas de dispense d'épreuves), avec la possibilité d'acquisition progressive des 120 ECTS en semestrialisation.

Voies de formation :

formation initiale sous statut étudiant ou apprenti, formation continue, validation des acquis de l'expérience.

Enseignements communs à toutes les spécialités :

Le tronc commun des BTSA permet d'acquérir des compétences pour appréhender des enjeux professionnels, économiques et sociaux, afin de devenir un professionnel responsable et un citoyen actif, capable de s'ouvrir aux autres et au monde et d'appréhender les transitions.

Nature du diplôme : diplôme national de niveau 5 (bac +2).

Atouts des établissements :

taille humaine, mises en situation professionnelle sur l'exploitation ou l'atelier technologique de l'établissement, vie étudiante et internat.



Poursuite d'études

- Préparer un second BTSA en 1 an, pour acquérir des compétences complémentaires
- La moitié des titulaires d'un BTSA poursuivent des études, majoritairement en **licence professionnelle (1 an)**
- De multiples opportunités existent également pour **intégrer une grande école :**

Je suis en 2^e année de BTSA*	Concours agro voie « BTSA et BTS » Concours spécifique en 2 ^e année de BTSA, ou après le BTSA, avec admission en école nationale d'agronomie précédée d'une année de classe agro-véto post BTSA et BTS dans un lycée agricole	Écoles nationales d'ingénieur agronome
	Concours véto voie « BTSA et BTS » Concours spécifique en 2 ^e année de BTSA, ou l'année qui suit l'obtention du diplôme, avec admission en école nationale vétérinaire précédée d'une année de classe agro-véto post BTSA et BTS dans un lycée agricole	Écoles nationales vétérinaires
	Concours paysage Possibilité de préparer le concours au sein d'une classe préparatoire ATS paysage en 1 an	Écoles nationales supérieures de paysage
	Concours agro voie « apprentissage »	Écoles nationales d'ingénieur agronome

*Plus d'informations sur les concours d'accès aux écoles nationales d'agronomie, vétérinaires et de paysage, notamment les spécialités de BTSA éligibles :

<http://concours-agro-veto.net> et <http://ecole-paysage.fr>

Les écoles privées d'ingénieurs relevant du ministère chargé de l'agriculture recrutent également à bac+2. Plus d'informations sur les passerelles existantes sur le site de chacune des écoles.

Comment s'inscrire ?

- Les demandes d'inscription dans les classes préparant au diplôme de BTSA des établissements publics et privés de l'enseignement agricole, en formation initiale scolaire ou en apprentissage, se font chaque année sur la plateforme nationale : <http://parcoursup.fr>



BTSA

Analyses biologiques, biotechnologiques, agricoles et environnementales Anabiotec

La spécialité analyses biologiques, biotechnologiques, agricoles et environnementales (Anabiotec), rénovée pour la rentrée scolaire 2023, mène vers des métiers en lien avec les analyses en laboratoires dans les secteurs de l'agroalimentaire, de la santé, de la cosmétique, de la chimie verte, des industries pharmaceutiques, de l'environnement et de la recherche.

43 formations réparties sur le territoire national



Elles sont proposées via Parcoursup, dont 15 en apprentissage.

Elles sont ouvertes aux titulaires d'un baccalauréat professionnel, technologique ou général.

Enseignements professionnels de la spécialité



Le titulaire d'un BTSA Anabiotec est capable de réaliser une variété d'analyses dans les domaines de l'agroalimentaire et de l'environnement.

Cela l'amène à valider des procédures d'analyses, participer à des démarches d'innovation pour de nouveaux produits, s'assurer du bon fonctionnement des matériels et équipements, conseiller, analyser et contrôler des produits de nature différentes (matières premières, eaux, produits alimentaires ou issus de l'agriculture, échantillons biologiques, etc.) en s'assurant de la fiabilité des résultats.

Insertion professionnelle

→ **83%** des diplômés de cette spécialité, entrés sur le marché du travail, sont en emploi 33 mois après l'obtention du diplôme (taux net d'emploi).

→ Secteurs d'emploi

Les laboratoires du domaine de la santé, de l'industrie agroalimentaire, de l'industrie pharmaceutique et cosmétique, de la chimie verte et de l'environnement.

→ Fonctions visées par le diplôme/spécialité

Les métiers visés sont techniciens de laboratoire ou assistant de laboratoire.

65%

des diplômés dans cette spécialité poursuivent ou reprennent des études, dont 76% jusqu'au grade licence (licence professionnelle majoritairement)



Un enseignement de qualité en lien avec le vivant.

laventureduvivant.fr

agriculture.gouv.fr